

Commandement aux fins de saisie vente

Par	Lucie	Fixari.	. le	19/10/2	2016	à	14:05
-----	-------	---------	------	---------	------	---	-------

Bonjour,

J'ai reçu un huissier hier qui m'a remis un commandement aux fin de saisie-vente avec la somme que je lui devait à payer sous 8 jours.

Concrètement qu'est-ce que ça signifie ?

Merci.

Cordialement.

Par youris, le 19/10/2016 à 18:20

bonjour,

cela signifie que si vous ne payez pas votre dette, l'huissier viendra saisir vos biens meubles pour les vendre afin de rembourser votre dette. salutations

Par Lucie Fixari, le 20/10/2016 à 00:00

Comment peut on rembourser 120 000€ en seulement 8jours ? On ne peut pas donner une tel somme

Cordialement

Par Jay THEO, le 20/10/2016 à 00:01

c'est possible

Par Lucie Fixari, le 20/10/2016 à 05:30

Je n'ai pas compris votre réponse ?

Concrètement comment faire pour éviter toute saisie ?

Par youris, le 20/10/2016 à 17:08

bonjour,

pour effectuer une saisie, l'huissier doit disposer d'un titre exécutoire; cela signifie que, pour obtenir le paiement de sa créance, votre créancier a été contraint, faut d'avoir obtenu le paiement par la voie amiable, de saisir le tribunal pour obtenir votre condamnation à payer votre dette.

vous devez être informé de cette procédure judiciaire ainsi que de son jugement qui vous a été signifié.

vous avez donc eu plus de 8 jours pour payer votre dette. salutations